

Madame la DGS, bonjour,

Dans sa version actuelle, à la suite de la seconde lecture de l'Assemblée nationale du mercredi 3 novembre, le projet de loi portant diverses dispositions de vigilance sanitaire comprend la date du 31 juillet 2022 comme date de prolongation du régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire et de la possibilité de recourir au passe sanitaire, afin d'anticiper une possible résurgence de l'épidémie de Covid-19. Ce projet de loi reporte à la même date la fin des dispositions fondant l'état d'urgence sanitaire.

Ce projet de loi a fait l'objet d'une saisine devant le Conseil constitutionnel qui en a censuré certaines dispositions comme contraires à la Constitution. Il résulte de cela que le débat parlementaire va connaître une nouvelle étape procédurale découlant du contrôle de constitutionnalité.

Compte tenu que :

- la date actuelle de fin du régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire est le 15 novembre au soir,
- nous sommes à la veille d'un pont et que nous ne savons pas quand la loi introduisant une nouvelle date de fin d'état d'urgence sera promulguée,
- il est nécessaire de préserver les agents régionaux concernés par la circulaire ministérielle du 9 septembre exposant le dispositif relatif aux agents dits vulnérables à la Covid-19

La CGT demande que les mesures actuelles concernant les agents reconnus vulnérables soient prolongées jusqu'à la promulgation de la loi déterminant la date de fin du régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire et que cette prolongation fasse l'objet d'une communication dès aujourd'hui par tous moyens.

Comme corollaire à cette situation, s'agissant des réunions d'instances de dialogue social ou de groupes de travail entrant dans ce champ, nous demandons également le maintien des dispositions actuelles (mix présentiel et visio pour les instances et visio pour les groupes de travail).

Merci de votre réponse à ces demandes.

Avec nos respects,

Pour la CGT Région Hauts de France
Xavier Decrock, Joseph Demeulemeester, Francis Pesant
Secrétaires Généraux Adjoints

Copie :

- M. Xavier Bertrand, Président de Région
- Mme Brigitte Fouré, Vice-Présidente au Personnel
- M. Jean-Paul Fontaine, Président du CHSCT Central
- Mme Manoëlle Martin, Présidente du CHSCT Lycées et CREPS
- Mme Déborah Dumoulin-Lacoye, DRH.